

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024 04 19 - 01

Date de la séance : 19 avril 2024

Date de la convocation : 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire

ID : 038-213800154-20240419-D20240419_01-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Contre : 0 Pour : 15 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, ROUSSILLON Julien.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à GUETAT Suzanne
CROUZET Rémy donne pouvoir à SIMONDANT Martial
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia

Excusés : FAURY Fabrice, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, SAUNIER Isabelle

Secrétaire de séance : Pascal CHAUVIN
Rédacteur du compte rendu : Julien ROUSSILLON

**VOIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE POINT A TEMPS ET LA
REFECTION DES BANDES DE ROULEMENT**

Un appel à devis a été lancé concernant la campagne de point à temps 2024 et la réfection des bandes de roulement,

Après analyse des différentes propositions, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
CUMIN TP	TRAMOLE	42 172.95 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise CUMIN TP pour un montant total HT de 42 172.95 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

Le secrétaire de séance
P. CHAUVIN

